

**CHEQUE TIC AUX LIBRAIRES INDEPENDANTS ET LES EDITEURS  
EN REGION POITOU-CHARENTES  
Demande de subvention Chèque TIC**

Par décision 10CP0043 de la Commission Permanente du 18 janvier 2010, la Région crée un dispositif « Chèques TIC aux libraires indépendants ayant signé la charte Lire en Poitou-Charentes et aux éditeurs en région » pour les aider dans leurs démarches de création de site Internet.

**1) CERTIFICATION PAR LE SERVICE CULTURE-PATRIMOINE DE LA REGION POITOU-CHARENTES**

Nom du ou de la gérant(e) : .....

Nom de l'entreprise : .....

.....

Numéro SIRET : .....

**Cachet du service Culture - Patrimoine de la Région**

**2) OBLIGATIONS DE L'ÉDITEUR OU DU LIBRAIRE**

Le gérant signataire de ce document :

- s'engage à ne pas solliciter d'autres aides qui l'amèneraient à dépasser le plafond de 200 000 € dans les trois années qui viennent dans le cadre des aides utilisant la règle « de minimis »
- s'engage à fournir à tout moment à la Région Poitou-Charentes, tous renseignements concernant les aides susceptibles de lui être accordées durant la période des 3 ans, étant précisé que l'aide « de minimis » se limitera pendant 3 ans suivant la date de mandatement et à hauteur de 200 000 €, aux aides décrites dans le règlement (CE) N°69/2001 de la commission du 12 janvier 2001 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité CE aux aides de « minimis ».

**3) MODALITES DE PAIEMENT**

Sur présentation des factures certifiées acquittées des prestataires, correspondant aux prestations de :

- Formation au référencement sur Internet
- Formation à la création de site Internet
- Création simple de site Internet
- Frais d'hébergement du site Internet
- Services TIC : formation en ligne et accompagnement à la création de site et au référencement.

Sur présentation de la charte d'engagements réciproques signée par le gérant

La Région interviendra à hauteur de 80% de la facture (H.T.) pour un maximum de 500 €.

**Ce présent document doit être envoyé signé à la Région Poitou-Charentes, accompagné d'une preuve de l'existence de votre entreprise (extrait Kbis ou toute autre preuve d'existence de la société de moins de 3 mois) et d'un relevé d'identité bancaire de celle-ci.**

Les factures certifiées acquittées et la charte d'engagement seront envoyés à la Région par le gérant suite à la confirmation de l'octroi de la subvention.

FAIT à

Le

**M. / Mme \_\_\_\_\_**  
(Coordonnées de la société, signature)

Document à retourner à :

**Région Poitou-Charentes  
Service TIC  
15 rue de l'Ancienne Comédie  
BP 575  
86021 POITIERS cedex**

Contact Région : Aude SOURIAU, tél : 05 49 55 82 48, courriel : economienumerique@cr-poitou-charentes.fr